PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 5 juin 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard Patrick Godin Jacques Desrosiers Julie L'Homme Sylvain Boisselle

Est absent: Patrick Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

100-06-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023
- 4 Période de questions
- 5 Administration
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Rapport du maire
 - 5.3 Rapport des délégués aux comités
 - 5.4 Correspondance

6 - Législation

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 401-2023 visant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé

7 - Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

8 - Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

9 - Sujets à suivre et affaires nouvelles

- 9.1 Renouvellement de l'adhésion de Loisir et Sport Montérégie
- 9.2 Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre "Eaux de vies"
- 9.3 Abrogation de la résolution numéro 95-05-23 et octroi du contrat pour la tonte du gazon à la Bibliothèque 285, rue Bonsecours
- 9.4 Versement de la quote-part annuelle 2023 Comité des Loisirs
- 9.5 Adoption de l'entente intermunicipale relative à la création de la "Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue"

10 - Analyse des demandes d'appui reçues

- 11 **–** Varia
- 12 Période de questions
- 13 Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

101-06-23

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1^{er} mai 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme Appuyée par Marie-Soleil Beauregard Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

102-06-23

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 au montant de 135 302,64\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 au montant de 135 302,64\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 5 juin 2023).

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 401-2023 visant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 401-2023 visant l'abrogation du règlement numéro 331-2011 relatif à une aide financière remise aux parents de nouveau-né sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du Conseil séance tenante.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de messieurs Luc Chamberland, Denis Desrosiers et Jean-Marc Laberge, inspecteurs municipaux, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2023 a été remis aux élus pour information.

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que sept (7) permis ont été émis pour la période de mai 2023.

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

103-06-23

9.1 - Renouvellement de l'adhésion de Loisir et Sport Montérégie

Il est proposé par Jacques Desrosiers Appuyé par Marie-Soleil Beauregard Et résolu

Que ce Conseil renouvelle conjointement avec la municipalité du Village de Massueville l'adhésion 2023-2024 de Loisir et Sport Montérégie au coût de 96,36\$ plus les taxes applicables et nomme madame Christine Cyr représentante de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou pour toute autre assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 2023-2024. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

104-06-23

9.2 - Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre "Eaux de vies"

Considérant que le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative portant le titre de « Eaux de vies »;

Considérant que le projet « Eaux de vies » permettra à un grand nombre d'élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy de participer à une activité qui leur permettra de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

Considérant que six (6) enfants de Saint-Aimé verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre;

Il est proposé par Julie L'Homme Appuyée par Jacques Desrosiers Et résolu De verser un montant de 60\$ à Biophare dans le cadre du projet connu sous le nom « Eaux de vies » en parrainant six (6) enfants de la Municipalité à raison de 10\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

105-06-23

9.3 - Abrogation de la résolution numéro 95-05-23 et octroi du contrat pour la tonte du gazon à la Bibliothèque - 285, rue Bonsecours

Considérant la réception de la résolution numéro 2023-05-075 du Village de Massueville;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 95-05-23, car l'inspecteur municipal du Village de Massueville n'effectuera pas la tonte de la pelouse;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix à deux (2) entrepreneurs pour effectuer la tonte de la pelouse au 285, rue Bonsecours;

Considérant que l'offre présentée par *Arrosage Cloutier* enr. est la plus basse conforme;

Il est proposé par Patrick Godin Appuyé par Sylvain Boisselle Et résolu

D'octroyer le contrat au montant de 700\$ à *Arrosage Cloutier enr.* pour effectuer la tonte du gazon au 285, rue Bonsecours pour la saison estivale 2023. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70120-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

106-06-23

9.4 - Versement de la quote-part annuelle 2023 - Comité des Loisirs

Il est proposé par Jacques Desrosiers Appuyé par Marie-Soleil Beauregard Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement final de l'aide financière 2023 au Comité des loisirs de Saint-Aimé/Massueville au montant de 8 350\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70290-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

107-06-23

9.5 - Adoption de l'entente intermunicipale relative à la création de la "Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue"

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a entamé un projet d'agrandissement de la caserne;

Considérant que pour se réaliser, une aide financière et un financement par règlement d'emprunt seront nécessaires;

Considérant que tout règlement d'emprunt doit être approuvé par toutes les municipalités faisant parties de l'entente et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que l'entente intermunicipale prévoyant la création ou la modification d'une régie intermunicipale doit également recevoir l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que l'entente actuelle date du 8 novembre 1989;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande de procéder à la refonte de ladite entente;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;

Considérant que la présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité incendie afin de desservir le territoire des PARTIES, le tout en conformité avec les lois et règlements applicables et les obligations contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur;

En conséquence, Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard Appuyée par Jacques Desrosiers Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la conclusion de l'entente relative à la création de la régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue avec les municipalités de Saint-Louis et de Massueville;

Que cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

Que la Municipalité demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'approuver la nouvelle entente;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Saint-Louis et de Massueville de même qu'à la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

108-06-23 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h56.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière